
Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Condat-Montagne (Jura) qui écrivent à la Convention qu'elle a donné un beau signal à la France en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Condat-Montagne (Jura) qui écrivent à la Convention qu'elle a donné un beau signal à la France en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 519;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28686_t1_0519_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

aurez consolidé le grand ouvrage de la paix et du bonheur du peuple français.»

COSTES, GAUBERT, LIMARGUES, CHAURON, ROBIN, COSTE, BARRAU [et 1 signature illisible].

o

[Les Adm. et l'agent nat. du district de Condat-Montagne, à la Conv.; 3 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez donné un beau signal à la France en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour; que la France y réponde, et la France est heureuse.»

CISSON, REVEULIOU, LORAIN fils, MATHIEU.

p

[La Comm. de Puy-Mirol, à la Conv.; 13 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis longtemps le fanatisme entravait une constitution dont l'achèvement doit être notre bonheur. Les officiers municipaux de la ville et canton du Puy-Mirol voyaient avec joie et non sans envie, la raison étendre ses progrès rapides dans bien des communes, et souffraient avec impatience dans leur territoire le règne de l'hypocrisie et de terreur. Convaincu que la contrainte fit toujours les esclaves, le conseil municipal laissant une liberté entière à l'opinion n'avait rien omis pour éclairer les esprits prévenus, donner l'essor à ceux qui n'ayant la force de s'élever à la hauteur de la raison rampaient dans l'ignorance, et s'assurer par là le triomphe de la vérité. Ce moment si désiré est enfin arrivé, et l'époque de l'heureuse régénération fut marqué par une de ces fêtes qui fut pour nous un vrai triomphe.

Le citoyen Héraud dont les talents distingués, les bonnes mœurs et surtout le républicanisme reconnu rend si estimable dans ce canton, fut le premier qui abjurant l'empire de l'erreur et de la superstition, fit un solennel abandon de tous ses titres de prêtrise et de curé et reconnut solennellement le culte unique de la raison. Son mariage contracté le 13 ventôse dernier, avec la fille d'un laboureur pauvre de bien, mais riche en vertus républicaines, mit le comble à notre joie, et acquit à la vérité de nouveaux trophés, par l'abjuration formelle de la majeure partie des prêtres de la commune qui cédant à un si bel exemple renoncèrent formellement à leurs fonctions, et firent remise de leurs titres. La municipalité donna tout l'éclat possible à cette fête, à laquelle elle voulut assister en corps, et fut plus d'une fois à portée d'admirer des traits du républicanisme prononcé de la vertueuse compagne du ci-devant curé philosophe! Qu'il était beau de voir la simplicité de cette fête majestueuse, à laquelle les

transports des habitants, régénérés par le zèle de leur ci-devant curé, donnaient un si intéressant éclat. Le conseil général de la commune a cru devoir transmettre cette légère esquisse à la Convention et lui annoncer que le fanatisme a disparu de notre territoire. *Les ci-devant églises sont dans plusieurs sections devenues des temples consacrés au culte de la Raison*, d'où vont bientôt disparaître l'hypocrisie et la superstition.

A qui devons-nous tant de succès et de bonheur? A vous, généreux représentants. L'esprit régénérateur qui vous anime, aura bientôt purgé la France, et l'Europe entière va éprouver les mêmes faveurs. Mais comment les obtenir, citoyens représentants? Si, au milieu des orages formés par tous les crimes conjurés, vous ne restez fermes à vos postes. N'abandonnez donc pas les rennes de la République, nos yeux sont fixés sur vous, et nos bras, armés pour votre défense écraseront toujours les conspirateurs et les traîtres, qui voudraient encore nous ravir notre liberté dont nous vous avons rendus dépositaires.

Hommes de la Montagne contre laquelle viennent de se briser tour à tour les flots de l'ambition, de la rage, de la trahison, de la perfidie; ne craignez plus la tempête; le génie qui veille vous préservera toujours de la foudre; elle n'atteindra que les traîtres, les monstres périront; vous survivrez toujours, et serez immortels.»

LESPAUD, DELBOULBE, BARRASQ, LAFARGUE, ROUDANÈS, CASSAIGNET, BIANABE, PLANCHE, LACROIX, VIDAL, LACROIX, RIBAL, LAMOTHE, RIBAL, DELFOUNG [et 1 signature illisible].

[P.V. de la séance du 13 vent. II.]

« Ce jourd'hui, 13 ventôse, deuxième année républicaine, les maire et officiers municipaux de la commune de Puy-Mirol, assemblés en conseil municipal dans la maison commune, s'est présenté le citoyen Héraud, ci-devant curé de St-Romain, et la citoyenne Singon, après avoir rempli ce jourd'hui par devant l'officier public les formalités de leur mariage, prescrites par la loi, lequel a prononcé le discours suivant :

Raison m'a dit : sois homme, que des institutions barbares ne le fassent plus méconnaître, le cri de la nature; il est temps de t'élever au-dessus de ces préjugés atroces qui sous le voile imposteur d'un simulacre de vertu farouche t'ont fait trahir jusqu'à ce jour son imprescriptible vœu; l'honnête homme ne doit plus vaciller... Docile à sa voix, je me rends à ses salutaires leçons, je reconnais aujourd'hui tout son empire et par un juste et éclatant hommage, je viens lui offrir un tribut bien légitime; je vais en dépit de l'égoïsme et du mensonge, contracter de nouveaux liens sociaux en m'unissant en mariage avec la citoyenne Singon, ici présente; les vertus républicaines qu'elle a puisées dans le sein d'une estimable famille de laboureurs, nous garantissent l'estime des vrais sans-culottes, et m'assurent à jamais, le seul bonheur auquel j'ai toujours aspiré; j'ai déjà renoncé à mes fonctions et je remets sur le bureau tous mes titres de prêtrise et de curé. Puisse mon exemple assurer à jamais le triomphe de la vérité et décider enfin les prêtres que des motifs illusoires peuvent retenir encore dans l'erreur; vous vou-

(1) C 302, pl. 1095, p. 23; B⁴ⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.). Saint-Claude, Jura.

(2) C 302, pl. 1095, p. 25, 26. Puy-Mirol et non Puy-Méral comme l'écrit le procès-verbal.